



Consultation

Labellisation des manuels scolaires

Date et lieu :

11 avril 2024

Présents :

DGESCO

Organisations syndicales : Fédération, SNALC, SNES, SE UNSA, SNUIPP FSU, SUD, M. Ubach, Audrey Chanonat pour le SNPDEN

Objet :

Labellisation des manuels scolaires

Questions traitées

DGESCO : il existe des critères de labellisation de premier niveau et de second niveau. Texte communiqué.

FSU : référentiel de labellisation des manuels. Forte opposition comme le reste de la réforme. Pour rappel, le CSE a rejeté le décret ainsi que l'arrêté de labellisation. Les éditeurs scolaires sont contre aussi mais le Ministère continue à avancer. Atteinte à la liberté pédagogique et éditoriale. Caporalisation des pratiques enseignantes, qui deviennent des exécutants. Reprise en main du pouvoir par le Ministère. Avec la réforme de la formation initiale qui crée une licence spécifique professeur des écoles, on va dans le même sens. Evidemment ça nous pose problème. Contexte budgétaire restreint avec annulation de crédits, mais on continue à trouver de l'argent. Quand la liste des manuels va-t-elle arriver auprès des enseignants ? Quelles classes seront concernées à la rentrée 2024 et à celle de 2025 ? Les 38 millions prévus vont-ils tenir ? Le 11 avril est bien trop tard, les programmes vont passer en CSE fin mai. Que se passera-t-il si on ne choisit pas ces manuels labellisés ? Le texte actuel marque une réelle méconnaissance du terrain. C'est une démarche totalement inédite en France, qui dénote une volonté politique forte.

SNES : les références documentaires existantes sont très contestées scientifiquement, les sources ne sont pas documentées. Les progressions ne peuvent être linéaires. Nous contestons évidemment la méthode unique prônée. Les enseignants pensent leur métier.

UNSA Education : unanimité des organisations syndicales contre la réforme du « Choc ». Il n'existe pas qu'une unique recette pour faire cours.

DGESCO : calendrier en effet pas habituel pour les éditeurs. A la rentrée 2024, uniquement lecture CP/CE1. Rentrée 2025 = français/mathes.

SGEN : seule la Hongrie a labellisé ses manuels, pays qui ne brille pas par sa politique démocratique. Les enseignants sont des ingénieurs de formation.

SUD Education : rien n'est à garder dans ce texte. La labellisation est dans le programme de M. Zemmour ça nous place sur un échiquier politique dangereux. De plus, au niveau timing, c'est infaisable. Les éditeurs ne pourront pas proposer de manuels, les programmes n'étant pas sortis. Démarche ubuesque. Nous dénonçons de plus la focalisation permanente sur les fondamentaux. Les réformes de M. Blanquer allant dans le ce même sens ont montré que ça ne fonctionne pas. Il faut sortir du tout prescriptif. Cette démarche semble démontrer que les manuels utilisés jusqu'à présent n'étaient pas conformes avec les programmes ou la volonté ministérielle. Négation pure et simple du savoir-faire des enseignants. Le « tout

manuel » n'est pas l'alpha et l'oméga des progressions fonctionnant. Il s'agit d'une question de contrôle en fait.

SNALC : opposition à la labellisation. Nous aurions pu ne pas être opposés si le seul critère retenu avait été la conformité aux programmes.

SUD Education : nous sommes tout autant opposés. Casse de la dimension pédagogique, pourtant fondamentale pour le métier d'enseignant. Nous sommes très inquiets sur la notion de démocratie. Tournant vers la droite qui nous est insupportable. Demande l'abandon des mesures du « Choc des savoirs ».

SIEN : opposition totale également. Timing insoutenable. Déstabilisation des équipes sur le terrain. Négation de la professionnalité des enseignants, qui ne sont plus que des techniciens de l'éducation.

DGESCO : le projet ne sera pas remis en cause. Surprise si manuels envoyés par les éditeurs dès aujourd'hui. Une consultation va être lancée sur les programmes du CSP parus lundi dernier. Temps des instances normales ensuite. Mécaniquement cela va nous mener à dans quelques semaines. La labellisation ne pourra se faire qu'après. La liberté d'utiliser plusieurs manuels restera, l'enseignant est libre dans la classe. La labellisation s'adresse avant tout aux éditeurs. Mais il n'y a pas de notre part de volonté de restriction de la liberté pédagogique des enseignants. Un enseignant pourra choisir un manuel ou un autre. Les fonds de l'État ne financeront que les manuels labellisés en revanche.

FSU : dans ce cas il n'y aura pas de choix.

DGESCO : ajouts de moyens premier degré par l'État qui va financer des manuels alors qu'il ne le faisait pas avant. Il ne financera en revanche que ceux-là. Mais les mairies pourront continuer à acheter ce qu'elles veulent. Les autres manuels continueront à exister.